

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1365

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche (UFR) - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux - Désignation de représentants de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1365**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche (UFR) - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux - Désignation de représentants de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'UFR de médecine et de maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux est une composante de l'Université Claude Bernard Lyon 1, créée par délibération statutaire du conseil d'administration de l'Université en date du 20 avril 2010.

Elle est partie constituante du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Lyon en application de la convention conclue dans les conditions définies à l'article L 713-4 du code de l'éducation.

La Faculté de médecine et de maïeutique a pour mission :

- d'assurer les formations initiale, pratique et continue dans le domaine des sciences de la santé et plus particulièrement la formation théorique et pratique des étudiants en médecine, et ceci dans toutes les spécialités, des étudiants en maïeutique,
- de contribuer à la formation des personnels de santé,
- de répondre aux besoins en matière de formation continue des professionnels de santé,
- de développer une activité de recherche fondamentale et appliquée, en liaison avec les autres composantes de l'université, ainsi qu'avec tous organismes publics et privés, notamment les grands organismes nationaux,
- de contribuer à la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique,
- de participer aux actions de coopération régionale, interrégionale, nationale ou internationale et, notamment, de promouvoir la coopération européenne,
- de conseiller les pouvoirs publics sur toute question concernant la santé.

II - Modalités de représentation

La faculté est administrée par un conseil comportant au total 40 membres dont 32 membres élus et 8 personnalités extérieures. Il se compose d'élus représentant diverses catégories de personnels enseignants, étudiants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers de service, sociaux, et de

santé (BIATOSS) selon les modalités précisées par le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 ainsi que de personnalités extérieures désignées conformément au décret n° 85-28 du 7 janvier 1985.

Le Conseil de faculté se compose de la façon suivante :

- 32 membres élus : 22 représentants des personnels enseignants et administratifs et 10 représentants des étudiants,

- 8 personnalités extérieures à l'établissement : 3 représentants des collectivités territoriales (Région, Conseil départemental et Métropole de Lyon), 1 représentant des Hospices civils de Lyon (HCL), 1 représentant de l'École du service de santé des armées de Lyon-Bron, 3 représentants désignés à titre personnel.

Un représentant du Conseil départemental de l'Ordre des médecins et un représentant du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes sont invités à titre permanent.

La durée des mandats des membres élus du Conseil est de 4 ans, à l'exception des représentants étudiants dont le mandat est de 2 ans. Ces mandats sont renouvelables.

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil de faculté de l'UFR de médecine et de maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux en qualité de personnalités extérieures ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Désigne madame Joëlle SECHAUD en tant que titulaire et madame Séverine HEMAIN en tant que suppléante pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil de faculté de l'UFR de médecine et de maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282732-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
